



République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 13 avril 2019

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 08/04/2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jacky SOUBEYRAND

Présents : 8

Votants: 8

Présents : Jacky SOUBEYRAND, Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, René ETIENNE, Joël MATHON, Josiane MEDICO, Marie-José SOLE GIRAUD, Hyacinthe TARIOT

Pour: 8

Contre: 0

Présents non votants:

Abstentions: 0

Représentés:

Excusés: Michèle SEVEYRAC

Absents: Daniëla MATHON

Secrétaire de séance: Marie-José SOLE GIRAUD

Objet: vote des 3 taxes - 2019_AVRI_13

Le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales et précise le montant des produits nécessaires à l'équilibre du budget, soit 17 414 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000 aux taux de référence, donc de reconduire les taux de 2018 pour 2019 soit :

TH : 5.89%

TF : 7.65%

TFNB : 66.66%

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, Jacky Soubeyrand